3e ANNÉE. No. 16. | MANITOBA. | SAMEDI, 13 SEPTEMBRE, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse occupee par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

L'Entrevue de Frohsdorff.

Enfin, le *Journal de Paris*, organe des princes d'Orleans, a parlé! Voici un extrait de l'article qu'il consacre à la démarche du comte de Paris auprès du comte de Chambord :

Le moment est venu, croyons-nous, de nous demander quel a été le caractère et quelles peuvent être les conséquences de la démarche que M le comte de Paris vient de faire auprès de M. le comte de Chambord. C'est avec une entière liberté d'esprit que nous nous posons cette question et que nous allons essayer d'y répondre; car nos sympathies personnelles pour les princes d'Orleans n'ont jamais altéré l'absolue indépendance de nos appréciations politiques.

Lorsque M. le comte de Paris a demandé à être reçu par M. le comte de Chambord, lorsque M. le comte de Chambord a declaré qu'il était prèt à recevoir son cousin, ils ont su à n'en pas douter, qu'ils faisaient un acte présentant tout à la fois un double caractère : prive et politique.

Il y a toutefois un ordre de questions, ou plutôt une question unique sur laquelle M. le comte de Paris avait à s'expliquer, car cette question concernait specialement les princes d'Orleans et ne pouvait être résolue que par eux. Il s'agissait de savoir s'ils etaient, oui ou non, des prétendants au trône : s'ils consentaient, oui ou non, à se poser ou à se laisser poser en competiteurs de M. le comte de Chambord le jour où il s'agirait de rétablir la monarchie.

Or, la démarche que vient de faire M. le comte de Paris, démarche évidemment approuvée par toute sa famille, indique clairement que les princes d'Orléans ne se considèrent pas comme des pretendants, qu'ils voient dans M. le comte de Chambord le representant de l'idée monarchique, et que, par conséquent, entre eux et lui, il n y aura pas de compétition.

Ou cette démarche ne signifie rien, ou elle signifie ce que nous venons de dire.

Si les choses se sont passées de la sorte ce que, pour notre part, nous considerons comme très vraisemblable, la situation des princes d'Orleans vis-à vis l'auguste chef de leur maison est aujourd'hui parfaitement nette et parfaitement correcte. Elle n'est pas moins nette ni moins correcte vis à-vis de la France. Il est bien entendu, bien établi qu'il n'y a pas deux maisons en France, qu'il n'y en a qu'une; M. le comte de Chambord est le chef de cette maison; que si, par conséquent, on veut retablir la monarchie, c'est à lui que l'on doit s'adresser.

Quant à la question de savoir si, oui ou non, il faut retablir la monarchie et à quelles conditions elle peut être retablie, c'est une question sur laquelle les princes d'Orleans ont évidemment leur opinion personnelle; mais c'est aussi une question qu'ils ne sont pas chargés de resoudre. Si donc cette question et celles qui s'y rattachent ont été laissées de côté dans l'entrevue qui vient d'avoir lieu, ce n'est pas une raison pour dire que la démarche de M. le comte de Paris n'a aucune portée politique.

Elle en a une, au contraire, et considérable, puisqu'elle réduit à néant cette assertion des républicains qui consiste à dire que le jour où la France voudrait retablir la royauté, elle se trouverait placée entre deux maisons royales et entre deux prétendants.

EDOUARD HERVÉ.

Nous trouvons, sur l'entrevue, dans le *Courrier de Lyon*, les détails suivants que nous reproduisons :

Quand M. le comte de Paris eu irrévocablement arrêté la décision à laquelle il songeait depuis longtemps, il convoqua tous les membres de sa famille qu'il avait, au préalable, successivement consultés, et leur fit part de son dessein. L'approbation que reçut sa communication fut unanime et aucune dissidence ne se produisit parmi les princes. Le duc de Némours et le duc de Chartres se montrèrent particulièrement empressées à encourager M. le comte de Paris dans sa résolution. On discuta ensuite la question de savoir si le prince partirait pour Vienne, seul ou accompagné. On décida, sur le champ, qu'un de ces oncles l'accompagnerait. On songea d'abord au duc de Némours.

Mais on reconnut que la présence de ce dernier n'avait pas une signification suffisante. On sait, en effet, qu'il a toujours été très sympathique à son cousin, et l'opinion n'aurait point attache assez ce prix à son intervention pour donner à l'entrevue le caractère d'une reconciliation définitive qu'elle devait revêtir. Le duc d'Aumale étant empêché par la nécessité d'étudier le dossier de l'affaire Bazaine, le prince de Joinville s'offrit. Il fut encore décidé qu'on garderait le plus profond secret sur ce voyage, ce qui était d'autant plus facile que la reunion ne se composait que des princes et de deux de leurs conseillers habituels, le duc Decazes et M. Edouard Boucher, tous les deux membres de l'Assemblée nationale. Dans la soirée, des passeports furent demandés. Celui du comte de Paris était au nom du comte de Villers. Le lendemain matin, afin de détourner la curiosité des malveillants et des indiscrets, le comte de Paris partait avec sa femme et ses enfants pour Villers-sur Mer, petite station de bains située près de Trouville et fort à la mode cette année. Ayant installé sa famille, il revenait le même soir à Paris, et ayant rejoint son oncle le prince de Joinville. Il repartit immédiatement pour Vienne.

Cependant, les princes étaient à Vienne dans la soirée du 3 courant. Le 4, M. le prince de Joinville se rendait à Frohsdorff où son arrivée avait été annoncée, et il était sur le champ reçu par son parent. Quelques heures après, il rentrait à Vienne et y était suivi à bref délai par l'un des familiers de M. le comte de Chambord qui venait présenter ses compliments au comte de Paris

Dans l'entretien qui eut lieu entre ce dernier et l'envoyé de son cousin, il fut décidé qu'aucune question politique ne serait touchée. Le comte de Chambord désirait qu'il en fût ainsi. Le comte de Paris fit observer que tel était son sentiment, qu'il ne lui appartenait pas de traiter certains problèmes politiques dont la solution appartenait au pays et qu'il n'avait aucun mandat pour en parler en son nom.

—J'ai certaines idées, dit-il. *Le Roi* a les siennes. Les miennes me sont personnelles. Ce n'est que pour son accord avec la nation qu'il peut faire prévaloir ou modifier les siennes, dont l'examen ne m'appartient pas.

Ces préliminaires ainsi réglés, le comte de Paris partit le 5 août, pour Frohsdorff. Le comte de Chambord l'attendait dans un salon, le reçut debout, et après lui avoir tendu la main, s'assit et le fit asseoir.

—Sire, dit alors le comte de Paris, je viens rendre à Votre Majesté une visite que je souhaitais lui faire depuis longtemps. Je viens, en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, lui presenter mes respectueux hommages, non-seulement comme au chef de notre maison, mais encore comme au seul représentant du principe monarchique en France.

Il y eut un court silence; puis le prince ajouta :

—J'ai l'espoir qu'un jour viendra où la nation française comprendra que son salut est dans son principe et n'est que là.

A ces mots, le comte de Chambord se leva les larmes aux yeux, et ouvrit ses bras à son cousin. La reconciliation était accomplie. L'entretien prit ensuite un tour plus intime qui n'appartient pas à l'histoire et dont je ne suis pas le maître de réveler les quelques détails que j'en ai recueillis. Dans la journée, le comte de Chambord se rendit à Vienne, à l'Hôtel Impérial, où était descendu son cousin, et lui rendit sa visite. Ce dernier vint le recevoir sous la porte cochère. Plusieurs Français logés dans l'hôtel se trouvaient presents à cette reception et furent frappés de sa cordialité. Le comte de Chambord resta une demi-heure avec le comte de Paris. Entre autres choses, il lui demanda les photographies de ses enfants, et ce dernier fit immédiatement télégraphier à Paris, afin qu'on les lui envoyât. Dans la soirée, les princes d'Orléans, ayant diné chez l'empereur, l'accompagnaient à l'Opéra, où une representation de gala avait lieu en l'honneur du shah de Perse.

Onsait qu'avant d'être reçu par le chef de la maison de France, le comte de Paris avait tenu à faire connaitre à ce dernier, par dépêche, le but précis de se démarche. On communique à la *Liberté* le texte littéral de cette dépêche, qui n'a pas encore été livrée à la publicite :

"Vienne, 4 août 1873.

"M. le comte de Paris pense, "comme M. le comte de Chambord, "qu'il faut que la visite projetee ne "donne lieu à aucune interprétation "erronée.

"Il est prêt, en abordant M. le "comte de Chambord, à lui déclarer "que son intention n'est pas seule- "ment de saluer le chef de la Mai- "son de Bourbon, mais bien de re- "connaitre le principe dont M. le "comte de Chambord est le repré- "sentant. Il souhaite que la France "cherche son salut dans le retour à "ce principe, et vient auprès de M. "le comte de Chambord pour lui "donner l'assurance qu'il ne ren- "contrera aucun competiteur parmi "les membres de sa famille"

Cette depêche indique clairement que toutes choses avaient été entendues, prévues et arrêtées avant le départ du comte de Paris pour Frohsdorff.

On parle de la formation d'une réunion parlementaire qui prendra, dit-on, le nom d'*Union monarchique*, et sera exclusivement formée de députés fusionnistes.

La présidence de la réunion serait offerte à M. le marquis de Franclieu et la vice-présidence à M. de Kerdrel.

L'Evacuation prussienne

On écrit de Toul le 5 août :

La population de Toul a été pendant cette journée dans le délire. Pour recevoir les soldats français, les Toulois ont voulu parer leur ville plus encore qu'il ne l'avaient fait le jour du départ des Prussiens. Je n'ai jamais vu rien de pareil, et pourtant j'ai assisté aux grandes fêtes nationales de la Suisse. Certaines rues sont littéralement transformées en bosquets, entre autres la rue de la Petite-Boucherie; Partout des guirlandes de fraiche verdure, des festons, des arcs de triomphe, des trophées. Cela est magnifiques. Les devises et inscriptions tions sont les mêmes qu'il y a cinq jours, mais plus nombreuses. Vers la porte de France, je lis sur un drapeau :

France n'oublie pas tes enfants.
Alsace-Lorraine.

La réponse se trouve dans un quartier de la ville, sur un trophée, des plus pittoresques, composé de canons en bois peint, de tambours, de sabres, de fusils, de bombes, d'éclats d'obus :

Alsace Lorraine, nous ne l'oublions pas.

Le nombre des drapeaux en deuil me semble avoir considérablement augmenté. Sur un arc de triomphe, je lis d'un côté.

M. Thiers a bien mérité de la patrie.

Et de l'autre :

Toul a bien mérité de la patrie

On se rappelle que le coup législatif, avant le 4 septembre, accorda cette grande et patriotique récompense aux habitants de Toul et de Strasbourg.

De tous côtés, les gens de la campagne étaient venus pour assister à l'entrée des Français; il y en avait des milliers qui, dans ce dessein, avaient quitté leurs travaux de la moisson. Bref, tout était prêt pour faire à nos braves troupiers une réception digne de la joie que causait leur retour.

Un peu après dix heures et demie, le train est signale. Les boites, les fusees, les pétards, les coups de pistolets éclatent à l'envi. On crie; "*Vive la France! vive la République! vive Thiers! vive l'armée!*. Les soldats descendent, observant le plus grand silence, se rangent devant la gare et se mettent en marche vers la ville au milieu d'une veritable cohue qui se presse pour les voir de plus près et ne tarde pas à desorganiser les rangs. A la porte de France, l'enthousiasme redouble. Les soldats ne peuvent plus avancer.

Les spectateurs sont saisis d'un vrai délire; la haie que forment les pompiers est rompue comme une toile d'araignée; on se précipite sur nos pauvres fantassins, qui semblent tout ahuris d'une pareil réception. Impossible de garder les rangs. Les habitants veulent porter les sacs, les fusils. Les deux compagnies du 26e. ou plutôt les soldats formant cette compagnie, noyés dans la foule, se dirigent vers la caserne d'enfanterie où ils prennent part à un diner qui leur a été préparé par les soins de la municipalité.

Une demi heure après—il était passé minuit—les Toulois rentraient chacun chez eux, heureux de leur journée ou plutôt de leur soirée, contents d'avoir si joliment ornée leur petite ville. Pas le moindre désordre n'avait eu lieu.

Don Carlos.

Nous empruntons du *Nouveau-Monde* les intérressants détails suivants sur la famille de Don Carlos de Bourbon.

Comme on connait assez peu l'histoire du prétendant Don Carlos pour lesquels les consertateurs font des souhaits dans toutes les parties du Monde, nous donnerons sur ce personnage les quelques détails biographiques suivants :

Don Carlos de Bourbon et d'Este est ne à Laybach (Autriche), le 30 mars 1848.

Son Père, l'enfant don Juan de Bourbon et de Bragance, second fils de Charles V. et sa mère la princesse donna Maria-Beatrix, fille de François IV, grand-duc de Toscane, et sœur par conséquent de Mme la comtesse de Chambord, trasersaient Laybach, le 29, en chaise de poste pour gagner Vienne et rejoindre leur famille.

C'est dans un modeste hôtel de cette ville d'Illyrie que vient au monde le descendant d'Henri IV. Son auguste mère avait à peine de quoi couvrir le corps de ce futur sauveur de l'Espagne.

Don Carlos est donc entré dans sa vingt-sixième année.

Rappelons que Charles IV avait trois fils.

Don Fernado, don Carlos, don Francisco.

A la mort du premier, (1833), son frère don Carlos, héritier du trône d'après la loi salique, lutta sept ans sous le nom de Charles V contre sa belle sœur dona Cristina, femme de Ferdinand VII, qui avait arraché à celui-ci, à son lit de mort, un testament instituant illégalement héritière du trône sa fille donna Isabel.

La quadruple alliance et la trahison de Maroto forcèrent Charles V 1832) à chercher un refuge à Bourges.

Charles V avait aussi trois fils : duo Corlos, don Juan et don Fernando.

A Bourges, il abdiqua pour le premier qui prit le titre de Charles VI et le nom de comte de Montemolin, et toute la famille se transporta à Trieste.

C'est là que mourut Charles VI. Son frère, don Juan, devenu héritier du trône, lui succéda et abdiqua à son tour le 3 octobre 1868, en faveur de son fils ainé, Charles VII, connu sous le nom de duc de Madrid.

Don Carlos est un grand jeune homme (près de six pieds) aux formes athlétiques mais excessivement distinguées, au front intelligent; ses manières sont affables et princières, si princières que, le sachant dans un salon, vous vous *écriez* à sa vue : "Vive le roi!"

Don Carlos a épousé le 4 février 1867 la princesse dona Margarita de Bourbon, fille de feue Mme la duchesse de Parme, et dont l'instruction et l'intelligence, l'esprit français et le courage sont également remarquables.

Cette union de plus *en* plus heureuse s'est réalisée non pas sous la pression des affaires d'Etat, mais vraiment à l'espagnole et sous l'influence de l'affection irrésistible des deux jeunes gens.

En 1864, la très regrettée duchesse de Parme arrivait à Vénise (où a demeuré longtemps son frère, monseigneur le comte de Chambord), avec sa fille dona Margarita et son fils le duc Robert.

La Providence, sans doute, avait voulu que son palais se trouvât juste en face de celui qu'habitait depuis quelques années la princesse dona Beatrix avec le jeune don Carlos.

Tous les palais de Venise ont des balcons.

Chaque soir, dona Margarita venait y respirer et penser à sa chère patrie.

Chaque soir aussi, Don Carlos y rêvait à la même heure aux conquêtes de Pelage.

Les regards, sous le poétique ciel de Vénise, les soupirs pour la patrie absente, ne pouvaient ne se rencontrer. Puis ces deux âmes étaient nées l'une pour l'autre, et ces deux

familles illustres par leur passé, grandes par leurs épreuves, étaient destinées à s'unir par un nouveau lien.

Le 4 février 1867, les deux *novios* (fiancés) recevaient la bénédiction nuptiale dans la chapelle de Frohsdorf et partaient avec leur mère l'archiduchesse dona Beatrix pour passer leur lune de miel au château d'Ebenzwyer, propriété de Mgr. le comte de Chambord.

De ce mariage sont nés :

La princesse dona Blanca (1868.)

Le prince des Asturies don Jaïme (juin 1870.)

La princessé don Elvira (novembre 1872.)



LE METIS.

Samedi, 13 Septembre 1873.

Nous avons transporté les ateliers du *Métis* à St. Boniface, et le journal s'imprime maintenant dans la bâtisse du Dr. Paré, sur l'Avenue Provencher ou chemin de la Pointe-de-Chênes, un peu au Nord-Est du Collége.

Agrandissement de Manitoba.

Il est rumeur que la question l'agrandissement de la Province de Manitoba va prochainement être mise devant le public ; dans ce cas, rien d'improbable que notre législature soit convoquée sous un délai assez

On sait que cette importante ques
bref.
tion fut traitée à Ottawa par nos délégués dans le cours dela dernière session féderale, et que le manque d'instructions précises fût une des causes qui les obligea d'en remettre la solution à plus tard.

Aujourd'hui l'exiguité sans cesse croissante de nos ressources, l'impossibilité d'exercer quelle qu'influence que ce soit avec nos trois ou quatre députés aux Communes, d'autres raisons politiques de plus en plus évidentes rendent impérieux le devoir d'aborder et de résoudre la question de reculer nos frontières à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

L'agrandissement de notre territoire signifiera pour nous une augmentation de subvention, plus de pouvoir politique, et une plus grande abondance de moyens de nous suffire et de nous développer.

Nos délégués ont proposé au cabinet féderal de faire de Manitoba une province maritime : la chose paraîtra sans doute paradoxale de prime abord. Mais en parcourant le mémoire préparé sur le sujet par nos ministres et soumis à Sir John, on verra la beauté en même temps que la parfaite possibilité du projet.

Nous espérons que notre gouvernement saisira avant peu la presse de Manitoba de cette importante question par la publication des documents officiels qui s'y rattachent ; de cette façon, nous pourrons en parler avec plus de liberté et de connaissance de cause.

Le sujet intéresse au plus haut point les destinées nationales, politiques et commerciales des divers groupes de population qui habitent Manitoba.

La Cour.

Le terme extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine, pour les affaires criminelles, commencera lundi. Les jurés et témoins assignés sont tenus de se trouver au Palais de Justice à dix heures du matin, et d'y rester jusqu'à ce que la cour s'ajourne. Nous croyons devoir donner avis, parce qu'aux termes précédents il s'est toujours trouvé un certain nombre de jurés et témoins qui s'amusaient dans la ville, ou se tenaient en dehors du Palais de Justice, et qui ont été mis à l'amende pour n'avoir pas répondu à l'appel. Nous les engageons pour cette fois à se trouver au poste à l'heure dite.

Un autre point qu'il ne faut pas oublier, c'est que plusieurs se trompent en pensant que, lorsqu'ils ont de bonnes raisons, il peuvent s'absenter d'eux mêmes sans rien dire. Ceci est une erreur. Lors même qu'ils auraient les meilleures raisons du monde, la Cour n'est pas censée les connaitre, et ne veut les prendre en considération que lorsqu'elles sont appuyées par un affidavit assermenté.

NOUVELLES LOCALES.

— Nous avons eu quelques jours de vent froid annonçant l'automne. Mais tout le monde attend encore quelques semaines de beau temps.

— L'eau est exceptionnellement haute cette cette année, et la navigation pourra continuer jusqu'aux glaces.

— Les marchands attendent de jour en jour leurs importations d'automne.

— La Compagnie de la Baie d'Hudson doit envoyer deux ou trois cents charges de marchandises aux postes du Nord. Déjà un grand nombre sont parties, et tous les jours on voit au Fort Garry des gens occupés à charger.

— Ceux qui veulent augmenter leur provision de foin sont activement à l'œuvre, et peuvent en faire autant qu'ils veulent. On peut dira que peu de pays offrent autant d'avantages aux agriculteurs.

—Voici le nom des Gardiens d'Enclos nommés par le Grand Jury pour le Comté de Provencher :

Ste. Anne, Francis Nolin. Ste. Agathe, Louis Larocque. St. Norbert Sud, Moïse Goulet. St. Norbert Nord, Joseph St. Germain, père. St. Vital, Pierre Gladu.

— Les cultivateurs, qui le printemps dernier n'ont pas voulu semer ou ont semé très peu, par crainte des sauterelles regrettent leur abstention. Ceux qui ont semé ont de très belles récoltes. Nous avons vu en plusieurs endroits du blé, des pois et de l'avoine magnifiques. Les patates sont aussi très belles.

— Il se construit actuellement à Winnipeg sur la Grande Rue, un bon nombre de nouveaux et splendides magasins, ce qui prouve combien notre commerce est florissant

— Demain dimanche, la quête sera faite durant le service divin à la cathédrale par M le Curé Dugast. Le produit de cette quête est destiné aux besoins de l'eglise, et particulièrement à certaines pré-preparations pour l'hiver qui vient. Espérons que les vues du zélé pasteur seront secondées.

Arrivés.

M. George N. Merriam l'un des accusés dans l'affaire Gordon et qui a eté élargi sous caution en juillet dernier est arrivé par la diligence d'hier soir.

Il etait accompagné du Gouverneur Austin du Minnesota, du Procureur Général Cornell et de M. Lochren avocat, de Minneapolis. Ces Messieurs viennent pour assister au procès de leurs compatriotes accusés de l'enlèvement de Gorden.

Madame Fletcher est allée rencontrer la diligence près de St. Norbert et est revenue avec le gouverneur Austin.

Nouvelles de la Saskatchewan.

On écrit de Carlton le 12 août dernier que les metis de la mission de St. Laurent venaient de la prairie, mais avec de petites charges, que la chasse avait eté médiocre, et que l'hiver ne se présentait guère sous un aspect souriant pour les hivernants.

On se plaint amèrement que la boisson inonde la Siskatchewan, que cette boisson part de Manitoba en quantité immense au mépris de la loi. On prévoit des désordres de tous genres pour l'hiver prochain par suite de l'introduction de cette maudite boisson. Les gens honnêtes expriment hautement leur mépris et leur dégout à cause de cette liberté avec laquelle on laisse circuler impunement ces colporteurs du désordre et de la mort au milieu des sauvages. Ces misérables se rient des lois et des tribunaux de Manitoba. Quand donc pensera-t-on efficacement à remédier à ce triste état de choses ?

NOUVELLES CANADIENNES.

— M. Steele, Greffier de la Couronne en Chancellerie est parti pour faire signer par Son Excellence les brefs des élections de l'Ile du Prince Edouard.

— Les grits ne trouvent rien de mieux à faire dans Ontario qu'à organiser des pique-niques ; cela leur fournit l'occasion d'exhaler plus librement leur mauvaise humeur contre l'administration.

— Dans notre entrefilet au sujet de l'Assemblée qui a eu lieu le 25, à New-Glasgow, nous n'avons pas publié les intéressants détails suivants :

Les amis de M. McDonald s'étaient rendus en grand nombre à l'assemblée et les adversaires du gouvernement essayèrent d'empêcher M McDonald de parler. Mais ce dernier n'eut pas de peine à imposer silence aux turbulents et à se faire entendre.

M. MacKenzie parla deux heures durant ; il dit entr'autres choses que Lord Dufferin avait, selon lui, agi consciencieusement, mais que la prorogation était néanmoins une insulte au Parlement.

M. McDonald répondit avec talent et succès au chef de l'opposition et fut vivement applaudi.

Les feuilles de l'opposition se tiennent dans une réserve des plus significatives au sujet du résultat de ce *meeting*.

Et la meilleure preuve que les grits n'auraient pas le droit d'en être enchantés, c'est qu'ils n'ont pas eu le courage de proposer l'adoption d'une résolution ou mesure à l'adresse du Gouvernement.

—*Minerve du 30 ult.*

— Les Statuts de la Puissance pour 1873 ont du être prêts dans la première semaine de septembre.

— Le Colonel Robertson Ross est parti le 29 d'août pour l'Angleterre

— Il est rumeur qu'un journal grit sera fondé à Ottawa.

— L'embauchage de matelots se pratique sur une grande échelle dans la province de Québec.

— Madame Lincoln, la veuve de l'ex-Président des Etats-Unis a passé quelque temps à Montréal et à Ottawa.

— L'Hon. M. McKenzie fait des discours à la Nouvelle-Ecosse sur l'affaire du Pacifique, et l'Hon. M Blake fait la même chose à Ontario.

— Cinquante milles du chemin de fer d'Ottawa et de Côteau Landing seront prêts à recevoir les lisses au commencement d'octobre prochain.

— Le *Citizen* d'Ottawa dit que le juge Fisher sera nommé lieut.-gouverneur du Nouveau-Brunswick, à l'expiration du terme d'office de M. Wilmot, en novembre prochain.

— Le gouvernement prend des mesures pour que les deux chambres du Parlement soient convenablement aérées et que le "drainage" soit amélioré conformément à la recommandation qu'à faite le comité des Communes nommé à la dernière session.

Le Rév. M. Audet, de Québec, et M Ruttan, de Cobourg, se sont consultés à ce sujet avec les autorités.

— Une dépêche spéciale adressée au *Mail* rapporte que plusieurs américains de Benton, ont attaqué une bande d'indiens près de la Saskatchewan, sur le territoire anglais, et qu'ils ont tué 22 de ces indiens. Au nombre des morts se trouvent des femmes et des enfants.

— Mercredi dernier, la goëlette *La Canadienne*, commandant Lavoie partait des Eboulements, ayant à son bord deux officiers de l'aviso français, le d'*Estaing*, M. Rollin, enseigne de vaisseau, et M. de Lavaque, ingénieur de constructions navales, et ancien élève de l'ecole polytecthnique. Le commandant a fait mouvoir la goëlette devant eux dans le fleuve au large de la Rivière du Loup, afin de leur donner une idée de la valeur de nos goëlettes canadiennes. S'ils sont satisfaits de ces éxperiences, ils feront construire deux goëlettes semblables à la *Canadienne*, au chantier de construction de MM MacKay et Worner, à Québec. Chaque goëlette coûtera de $6,000 à 7,000.—*Minerve.*

— M. l'abbé Octave Lépine, qui dirige maintenant la paroisse de Malborough, dans le Massachusetts, aux Etats-Unis, vient d'être l'objet d'une démonstration flatteuse de la part des membres de sa congrégation, à l'occasion de son trente-huitième anniversaire. M. Lépine fut invité à se rendre dans une vaste salle où il trouva réunie une foule de Canadiens, d'Irlandais et d'Américains. Au moment où il entrait dans la salle, un corps de musique se mit à jouer des joyeux, après quoi on lui présenta une bourse et une canne à pomme d'or sur laquelle on lit ces mots : "Presentée au Rév. Octave Lépine, par la congregation de Malborough." M. Lépine dut improviser une réponse à la belle adresse qu'on lui a présentée à cette occasion.

La fête se termina par un cantique chanté, avec accompagnement d'harmonium, par un chœur de jeunes filles et par des airs exécutés joyeusement par le corps de musique.—*Minerve.*

— Nous apprenons que la Compagnie du chemin de Colonisation du Nord de Montréal, a définitivement localisé sa ligne depuis la ville jusqu'à Ste. Rose. Le tracé part d'un point situé sur la propriété Gale, à Hochelaga, contourne les limites extérieures de Montreal, passe au nord-ouest de l'église du Côteau St. Louis et se dirige ensuite par la voie la plus directe, vers le Sault au Récollet et Ste. Rose. Un embranchement doit laisser la ligne principale dans le Côteau St. Louis et se diriger en droite ligne jusque dans les limites de la cité à quelque point situé au nord-ouest de la rue Sherbrooke, entre les rues St. Laurent et St. Denis. Il y aura là une station pour les passagers et le principal dépôt du fret est placé à Hochelaga. Les travaux de terrassement commenceront la semaine prochaine.—*Minerve.*

— M. Hespeler, agent d'immigration en Russie, est actuellement à Montréal. Il doit conduire plusieurs Menonites dans la province d'Ontario, où ils resteront jusqu'au printemps prochain et se rendront ensuite à Manitoba.—*Minerve.*

Informations.

Mercredi le 13 courant s'est ouverte à Bidford, Maine la neuvième convention des Canadiens Français des Etats-Unis ; elle s'est prolongée jusqu'à samedi le 16. Sept Etats y étaient représentés par 30 délégués. Le Rév. Messire Gendreau, curé de Cookshire, s'y était rendu, et a traité en termes éloquents, le sujet si important du rapatriement de nos compatriotes.

—

Selon divers journaux allemands, l'entrevue du roi des Belges avec l'empereur Guillaume aurait eu pour but de décider le roi Léopold à faire fortifier la ligne de Sambre-et-Meuse, qui en effet aujourd'hui la seule par laquelle la France puisse entrer en Allemagne avec quelque facilité.

—

RÉSERVOIR MONSTRE.—La ville de Philadelphie fait constsuire un réservoir qui sera le plus vaste du monde. Il ne mesurera pas moins de cent quatre acres de superficie, de la Trente-troisième rue à Diamond st. et sa capacité sera de 750 millions de gallons d'eau ; c'est-à-dire assez pour alimenter la ville pendant vingt trois jours en cas de disette d'eau. Les Philadelphiens seront aussi bien partagés sous le rapport de la qualité que sous celle de la quantité, l'eau de la rivière Schuylkill, avec laquelle sera rempli leur immense réservoir, étant assure-t-on, bien supérieure à celle du Croton. Trois milles ouvriers travaillent constamment aux travaux d'excavation, sous la direction du surintendant Charles Porter, et l'on compte que le nouveau réservoir sera achevé dans le courant de 1876, à temps pour les fêtes du centenaire. Les frais s'élèveront approximativement à $4,000,000.

—

Quatre gentlemen appartenant au Bicycle Club de Londres, sont partis dernièrement en vélocipède de cette ville et se sont rendus en six jours à John O'Groats le point le plus au nord de l'Angleterre.

Ils étaient dix au départ, mais les six autres ont succombé avant d'arriver au terme de leur voyage

John O'Groats est à 600 milles de la métropole.

—

MM. Lemay et Bowie ont eu le contrat du Bassin et du creusage du canal Lachine, pour $750,000. M. J. McDonald a celui des écluses pour $850,000.

—

Le directeur-général des postes des Etats Unis a écrit le 25 août à son collègue de Terre Neuve, pour lui annoncer l'acceptation de la proposition qu'il avait faite, tendant à autoriser l'échange des cartes postales entre les Etats-Unis et Terre Neuve aux mêmes conditions qu'avec le Canada, c'est-à-dire en collant sur la carte postale un timbre-poste additionnel de un cent qui porte à deux cents le coût total de l'affranchissement.

—

A Toronto, les cotiseurs ont évalué le stock des banques comme propriété personnelle sujette à être taxée. Cette décision a créé une grande exciiation parmi les actionnaires des banques dont le stock se trouve déprécié d'autant.

NOUVELLES ETRANGERES.

Plusieurs dames ont eu, il y a quelques mots, l'heureuse pensée de faire hommage à Madame la comtesse de Chambord, du magnifique buste de Monsieur le comte de Chambord dû au ciseau de l'éminent artiste, M. Louis Veray ; un comité composé de Mmes la duchesse de Chevreuse, la duchesse Pozzo di Bergo, la comtesse de Bonneuil, Marie Laurenti, s'organisa et recueillit les souscriptions pour couvrir les frais que nécessiterait l'exécution en marbre blanc et en grandeur monumentale du buste du prince.

Le prince Frédéric-Guillaume, héritier de la couronne d'Allemagne, s'est rendu en Norwége, escorté par un escadrille de la marine impériale, pour assister à l'entrée solennelle du roi Oscar II, qui vient de se faire couronner roi de Norwége dans la capitale de ce royaume. Le roi et ses fils, les princes Charles et Gustave de Suède ont reçu le prince allemand au débarcadère Christiana.

L'entrée du roi a eu lieu au milieu d'un enthousiasme exceptionnel, en Norwége. De brillantes fêtes ont été données à cette occasion.

Durant son séjour à Londres, le shah de Perse ayant entendu chanter Mlle Emma Lajeunesse, fut si charmé de la voix de la diva canadienne, que le lendemain il lui envoya un collier en brillants.

L'Hon. M Eckstomer, Suédois, a entamé des négociations avec le gouvernement d'Ontario pour l'établissement dans cette province d'une petite colonie de ses compatriotes, qui désirent émigrer. Il a même choisi dans ce but 36,000 acres de terrains dans le Territoire de Muskoka.

Le duc de Norfolk, le comte de Denbigh, sir Walter Kerr et beaucoup de membres des plus influents de l'aristocratie anglaise, organisent un grand pélerinage à Paray-le Monial.

Ces projets de pélerinage, dont les laïques seuls ont eu l'initiative, a reçu l'approbation des évêques catholiques anglais, en particulier de Mgr. Manning.

On assure que le roi de Suède va venir en France dans la première quinzaine de septembre,

M Victor Hugo a terminé son grand roman : " Quatre-vingt treize. L'ouvrage est déjà imprimé et prêt à paraitre.

NOUVELLES DIVERSES.

— Une Cour d'Enquête s'assemblera à Sherbrooke le 27 courant pour examiner certaines accusations portées contre le Major de Brigade de ce district. La Cour sera composée comme suit :

Président, Lieut.-Col. Fletcher ; membres, Lieut. Col. d'Orssunens et le Major Worsley.—(*Sherbrooke News.*)

BIGAMIE.—Une femme du nom de Mary Younger, de Montréal, a déclaré à la cour de police que le 2 avril dernier elle avait été mariée à Daniel Clifford Arthur, garde-magasin, en presence de trois témoins ; qu'elle a vécu avec cet homme pendant environ deux mois et puis que, ce dernier l'a informée qu'il avait été uni par " les saints liens du mariage " en Angleterre, à une nommée Mary Jane Flooks. Le lendemain, Clifford Arthur nia ces avancés mais sa femme, tout en feignant de ne pas faire attention à ce qu'il lui avait dit, eut de forts soupçons. Elle écrivit en Angleterre et obtint un certificat déclarant que son mari avait été marié dans le district de Wells, Somerset, à la femme dont nous venons de mentionner le nom et que cette femme existait encore. Le connétable Lamontagne est parti jeudi soir pour Ottawa où il arrêtera Arthur qui réside en cette dernière ville.—*Minerve.*

— Un journal d'Ottawa rapporte qu'une effroyable tragédie a eu lieu dernièrement au village du Desert, sur la Gatineau. Il parait que plusieurs indiens, qui avaient assisté à des regattes, au village, s'étaient enivrés outre mesure. L'un d'eux, nommé Thos. Kaponachim, devint furieux. Son père, qui était aussi sous l'influence de la boisson, lui demanda de faire la paix et de se retirer. Thomas refusa et le vieillard se mit à le frapper avec une rame. Le jeune homme renversa aussitôt son père et lui donna plusieurs coups sur la tête. Quand le vieillard fut relevé, il était mort. Un examen *post mortem* fut immédiatement fait et l'on constata que le sang avait reflué vers le cerveau. Malgré cela, le meurtrier resta en liberté deux jours avant qu'un mandat fût emané pour son arrestation. Quand il entendit parler que les officiers de la justice étaient à sa poursuite, il s'enfuit dans les bois et aux dernières nouvelles, il était encore au large.

— Il y a quelques semaines, deux détenus du pénitencier de Kingston, John Smith et Edouard Taylor, tous deux de la ville de Chatham, Ontario, réussirent à s'évader du Penitencier

Tous deux furent repris, et d'après la loi des Pénitenciers, qui regarde comme une félonie, toute tentative de désertion, ils furent condamnés par le juge Borrowes, Smith à deux ans de détention additionnelle à sa première sentence, qui était déjà de quatorze ans, et Taylor à un an ; ce dernier n'étant au pénitencier que pour un temps assez court.

Il paraîtrait que certains gardiens ont été trouvés coupables de négligence et que l'un d'eux a été démis de ses fonctions. C'est une leçon qui devra profiter à ses confrères et les rendres plus vigilants dans l'accomplissement de leurs devoirs.—*Nouveau-Monde.*

INDIENS AUX ETATS UNIS.—On estime qu'il y a 370,000 indiens dans les Etats Unie. Leur classification est comme suit : Territoire d'Alaska, 70,000 ; peuplades indépendantes, 130,000 ; celles recevant des secours du gouvernement, 84,000 ; celles qui subsistent entièrement aux frais du gouvernement, 31,000 ; enfin celles qui vivent de chasse ou de pillage, 55,000.

Les indiens qui pourvoient complètement à leur propre subsistance sont les Cherokees, les Creeks, les Chickasaws, les Chactas, les Seminoles et quelques autres, établis sur le Territoire Indien, une des régions les plus fertiles et les plus agréables de l'Union. Ils sont parvenus à un dégré de civilisation assez avancé, ont des demeures fixes, cultivent la terre et se gouvernent en républi que, comme le peuple des Etats. Les tribus qui vivent en partie ou complètement aux frais du gouvernement, sont sur des réserves autres que la Territoire Indien. Enfin, celles qui ont conservé leur vie nomade et indépendante errent le long des Montagnes Rocheuses, depuis la Colombie Anglaise jusqu'à la frontière mexicaine.

VARIÉTÉS.

Regain de la grande Revue de Long champ :

Au retour.—Un soldat s'essuie le front tout en marchant.

—Sapristi ! Si le bon Dieu avait eu un sac sur le dos lorsqu'il a fait l'eté, il ne l'eut pas fait si chaud ?

* * *

Un vieux communard, qui a passé quelques mois sur les pontons, en est revenu croyant plus que jamais à la radicaille et à ses saints.

Il a donné le jour a un jeune citoyen qu'il elève dans le bons principes.

Dernièrement pendant que le père était au travail, le moutard joue avec la lampe à petrole et mit le feu au logis.

Quand l'auteur de ses jours revient, on achevait d'éteindre les dernières flammes.

—Que s'est-il passé ? demande-t-il.

—Parbleu ! repond le concierge, c'est votre gamin qui a falli metire le feu à toute la maison.

—Ah ! s'écrie le père avec orgueil, il incendie déjà ! A huit ans !

Affaire d'Europe.

Les dépêches s'occupent beaucoup de ce qui se dit en Espagne, mais très peu de ce qui s'y fait, pour la bonne raison probablement qu'il ne s'y fait rien ou fort peu de chose.

Les autorités dé Madrid font crier sur tous les tons que les internatinaux s'entendent avec les carlistes, qu'ils ont fait une convention par laquelle ils s'engagent à rendre à la liberté les prisonniers qui pourraient tomber entre leurs mains.

Cela prouverait, si c'était vrai, que le gouvernement actuel est odieux à toute la nation, et que même les plus extrêmes préfèrent Don Carlos à tout autre régime.

Une difficulté vient de surgir entre l'escadre anglaise et les autorités revolutionnaires de Carthagène. Sir Yelverton veut amener à Gibralter les frégates révoltées *Almansia* et *Vitoria*, tandis que les insurges menacent d'ouvrir le feu sur l'escadre s'il tente de les emmener. L'officier anglais répliqua que dans ce cas il bombardera la ville.

Les choses étaient en cet état aux dernières dates et rien ne peut laisser prévoir ce qui arriveva.

Le *Times* de Londre pousse le cri d'alarme. Le commerce de fer dont l'Angleterre jadis le monopole, s'en va de jour en jour : il périt sous l'effort des grèves et des coalitions ouvrières, et les Etats Unis recueillent sa succession.

Dernièrement le commerce anglais a fait deux commandes de 2,000 et de 3,005 tonnes de fonte aux Etats-Unis, et ce n'est là encore qu'un commencement.

La persécution sevit toujours en Allemagne. Deux évêques viennent d'être condammé à 400 et 200 thalers d'amende respectivement pour avoir nommé des cures, *sans la sanction du gouvernement.*

L'Eglise d'Allemagne subit héroïquement cette persécution et elle s'attire le respect et l'admiration du monde entier, tandis que le trône se mine par ses propres excès Déjà la fausse politique de Bismark porte ses fruits. L'emeute est maitresse de la ville importante de Leipsig, les troupes et la police ont été ecrasées et la république socialiste a été proclamée.

M. Bismark recueillera ce qu'il a semé, après avoir fonde un grand empire, il travail énergiquement à le détruire et il est probable que sa ruine sera aussi prompte et aussi étonnante que son élévation,

Les opérations militaires languissent toujours en Espagne.

D'un côté, on annonce que les carlistes, commandes par Seballos, ont été battus après un combat de quatre heures et de l'autre qu'ils ont repris le siége de Biboa. Le gouvernement de Madrid fait un nouvel emprunt. Son trésor est toujours à sec et il appelle sous les armes tous les hommes agés de 20 à 35 ans.

Le procès du maréchal Bazaine commencera le 8 octobre en cour martiale siégeant à Trianon.

L'organe orléaniste, *Journal des Débats*, dit que la rébublique est impossible et que le temps est arrivé de constituer *une monarchie libérale*. Les intrigues orléanistes recommencent avec une nouvelle vigueur.

Annonces Nouvelles.



Bills Prives.

LES PERSONNES qui ont l'intention de s'adresser au Parlement pour des Bills Privés, soit pour l'obtention de privileges exclusifs, ou pour conferer des pouvoirs de corporations pour des fins commerciales ou autres, ou pour aucune chose tendant à affecter les droits ou proprietés privés, sont par le présent notifiés qu'ils sont requis par les Règles des deux Chambres du Parlement (qui sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*) de donner DEUX MOIS D'AVIS de leur application (spécifiant clairement et distinctement sa nature et son objet), dans la *Gazette du Canada*, et aussi dans un papier nouveau publié dans le Comté ou l'Union de Comtés affectés, envoyant copie des journaux contenant le premier et le dernier de tels avis au Bureau des Bills Privés de chaque Bâtisse.

Toutes Pétitions pour Bills Privés doivent être presentées durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 13 Septembre 1873. 2m



Terres de la Puissance.
AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux colons actuels dans aucun des cantons suivants mis à part pour pourvoir à l'octroi des Metis en vertu de l'Acte de Manitoba, que s'ils n'ont pas encore fait entrer dans ce bureau les terres sur lesquelles ils sont etablies, ils sont requis de le faire immédiatement, afin que leurs reclamations puissent être soumises à la considération du Ministre de l'Interieur.

Dans le Rang	1	Est,	Cantons 8, 8, 12, E ⅔ de 14, et parties des cantons 10 et 11.
"	2	"	Cantons, 8, 9, 12, O ½ et E ½ de 14, et parties des cantons 4, 5, 6, 10 et 11.
"	2	"	Cantons 5, 6, 12, 14, 15, et parties des cantons 7, 8, 9, 10, 11, 12.
"	4	"	Cantons 3, 4, 5, 6, 8, 9, et parties des cantons 10, 12, 13, 14 et 15.
"	5	"	Cantons 4, 8, 9, 12 et et partie du canton 13.
"	6	"	Cantons 9, 11 et 12 et parties des cantons 8, 13 et 14.
"	7	"	Cantons 11, 12, 13, O ½ de 14 et partie du canton 8.
"	8	"	Cantons 11, 12 et 15.
Dans le Rang	1	Ouest	Cantons N ½ de 7, 8, 9, 12, 13, S ⅔ de 14 et parties des cantons 10 et 11.
"	2	"	Cantons 4 et 10 et parties des cantons 11 et 12.
"	4	"	Cantons 8, 9, 10, 11 et 16 et partie du canton 12.
"	4	"	Canstons 8, 9, 10, 11 E ½ de 16, E ½ de 14 et partie du canton 12.
"	5	"	Cantons 8, 4, 10, 13 et partie du canton 11.
"	6	"	Cantons N ½ de 8, 9 et 10.
"	9	"	Cantons 10, 12 et 14.

LINDSAY RUSSELL,
Asst. Arpenteur-Général.

Bureaux des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 21 Aout, 1873. 4f.

NOUVEAU MAGASIN A ST. BONIFACE.

M. THEODULE J. BOURDEAU

Prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il vient d'ouvrir

UN MAGASIN GENERAL
A ST. BONIFACE.

où il tiendra constamment en magasin un assortiment complet et varié

D'EPICERIES ET DE PROVISIONS

CONSISTANT EN :

THÉS, CAFFÉS, SUCRES, SIROPS, FRUITS SECS ET FRUITS CONFITS, SELS, POIVRES, CANELLE, VINAIGRE, SAUCES, MARINADES, SUCRERIES, NOIX, SARIDNES, HUITRES, SAUMON CONSERVE, BISCUITS, RAISINS et CORINTHE, &c., &c.,

AUSSI

LARD, PEMMICAN, VIANDE SÈCHE, FARINE, BEURRE, FROMAGE, PAIN &c., &c., &c.

On trouvera en MARCHANDISES SECHES les effets suivants :

ETOFFES A ROBE, TELLES QUE MÉRINOS, COBOURGS, ALPACAS et autres ; DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES, CORDEROY, BOURAGAN, &c., &c. FLANELLES, COTONS, INDIENNES, BATISSE, &c., &c.,

CHALES, MOUCHOIRS, JUPONS, BAS, GANTS, &c., &c., et une grande variété d'autres marchandises.

L'assortiment de FERRONNERIES comprend des

POELES DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE et une grande variété d'objets en FER, BLANC, tel que CHAUDIERES, PLATS, ASSIETTES, THÉIÈRES, CAFETIÈRES, POTS, &c., &c.

On trouvera aussi des CLOUS de toutes grandeurs, CLOUS A CHEVAL, VISSES BRAQUETTES, PENTURES DE PORTES ET DE CHASSIS, VERRES A VITRES, PEINTURES de tout les couleurs, HUILE, MASTIQUE, SERRURES, CADENAS et tout ce qui comprend un assortiment de ferronneries.

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

venez faire une visite au nouveau magasin et vous trouverez des articles de première classe

A MEILLEUR MARCHE QU'AILLEURS.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secretaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un etat assermenté par la personne requérant telle PATENTE, decrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularites en vertu desquelles la Patente est reclamee ; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

A VENDRE.

200,000 BARDEAUX,

—AUSSI—

100,000 pds. bois de sciage, 1 pouce, 1¼ pouce, 1½ pouce, CLAIR.

20,000 PDS. EN SUPERFICIE COUVERTURE ASBERTE (*Asbertos Roofing*), A L'ÉPREUVE DE L'EAU ET DU FEU.

PORTES ET CHASSIS (*Vitrés.*)

DE PLUS

1000 Barils de Blanc de Plomb,

Boites de Peinture,

ET

MASTIC EN VESSIES.

R. GERRIE & CIE.
Magasin de Meubles de Manitoba.

Winnipeg, 6 Septembre 1873.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,
COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL
DE
GROSSE ET PETITE FERRONNERIE
POELES,
FERBLANTERIE,
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,
ET
MEUBLES DE MENAGE.
A la
BATISSE McKENNEY,
WINNIPEG, MANITOBA.



AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerner qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencie ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;

ETC., ETC., ETC.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.

LOUIS SCHMIDT,
DONALD MATHESON.
Commissaires

Winnipeg, 20 Août 1873.



Arpentages des Terres
DE LA
PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai. 1872.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC, ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

La variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le bas de la bâtisse du Parlement, à Winnipeg, première porte à main gauche en rentrant, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'apres-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

Winnipeg, 30 Août 1873.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

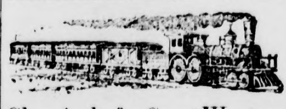
ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

La meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MELLE MONCRIEFF,

MODISTE ET OUVRIERE EN MANTEAUX,

FORT GARRY

MISS MONCRIEFF, de Glasgow, Ecosse, prend la liberte d'informer les Dames et le public de Winnipeg et des environs qu'elle a ouvert un etablissement de MODES, MANTEAUX, etc., à l'adresse ci-dessus, et dans les salles ci-devant occupées par le Bureau du Télégraphe.

Sa longue expérience dans cette branche d'affaires lui fait espérer le patronage du public, et lui permet de garantir satisfaction à toutes les personnes qui l'honoreront de leurs commandes.

PRIX MODÉRÉS

Taureau de Race.

DES DEMANDES seront reçues par le Soussigné, pour les services du Taureau de Race Durham de la Société Agricole et Industrielle de Manitoba, à raison de $5.00 par vache pour la saison pour les Membres de la Société ; et $6.00 pour ceux qui ne sont pas Membres : cette somme doit être payée au temps de la demande.

Le service sera limité à un certain nombre de vaches, et les demandes auront la préférence suivant leur priorité.

Le Taureau se trouve actuellement au Fort Garry.

JAMES STEWART,
Secrétaire S. A. & J. P.

Winnipeg, 22 Août 1873.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriquer de Meubles de Menage, &c.

Adresse.—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais ete importes dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Enseigne du Pavillon Blanc.

NOUVEAU MAGASIN

a l'ancienne place de M. Boyd, Grande Rue,

WINNIPEG.

VENTE POUR ARGENT COMPTANT.

CHABOT & CIE.,

Marchands-Tailleurs, et entrepôt de Marchandises sèches en général.

L'assortiment est considérable, choisi, nouveau, et acheté sur les premiers marches, et se compose de :—

TWEEDS ANGLAIS, FRANCAIS ET CANADIENS, DRAPS FINS, etc.

Aussi un assortiment choisi de Hardes Faites et autres articles pour Messieurs.

SOIES NOIRES, ETOFFES A ROBE, INDIENNES, COTONS, etc., en grande variété.

BONNETS, BAS, GANTS, et un assortiment general de JOAILLERIE et articles de FANTAISIE.

Le Département de Tailleurs est très-complét. On fait de l'ouvrage de première classe avec goût, à bon marche, et suivant les patrons les plus fashionable.

"MODIQUES PROFITS, PROMPTE RENTRÉE DES FONDS."

CHABOT & CIE.,
Enseigne du Pavillon Blanc,
Grande Rue, Winnipeg.

Une grande réduction sur les prix sera faite aux traiteurs.



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualite et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectuousement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathedrale de St. Boniface, et decoit tous les jours son fonds de commerce de bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livre à la ville à des taux moderes.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

J. W. BASTOW,

Chirurgien, Dentiste.

DESIRE annoncer aux habitants de Winnipeg et des environs qu'il a reçu tous les appareils pour la fabrication et la pose de dents artificielles, et est maintenant prêt à poser des rateliers complets ou partiels de fausses dents ajustées avec tant de précision et imitant tellement les dents naturelles qu'il est impossible de s'en apercevoir.

Il donne une attention spéciale à la conservation des dents cariées.

J. W. BASTOW,
Chirurgien-Dentiste.

Winnipeg, 30 Août 1873. 2 f.

J. W. BASTOW, Chirurgien Dentiste, en haut, coin de la Grande Rue et de la Rue Notre Dame. Heures de bureau, de 9 a.m. jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 5 heures p.m.




TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.




CONSEIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'Assemblée semi-annuelle du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le quatrième jour de Septembre prochain, commençant à 11 heures A.M.

Par ordre,

WILLIAM J. URQUHART.
Secrétaire du Conseil du Nord-Ouest.

Winnipeg, 23 Août 1873.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS

...er Août 1872. 1a